



De nouvelles têtes à Enviropea :

Après le départ de Camille Pestre fin décembre, l'équipe d'Enviropea s'enrichit de 2 nouvelles personnes, Veronica Rengifo et Manissan Karamoko.

Veronica Rengifo rejoint Enviropea en tant que chargée de mission pour les projets européens des villes et des territoires et les projet internationaux.

Elle est diplômée en Administration et Politiques internationales à l'Université de Grenoble, elle possède également un Mastère spécialisé en Coopération Europe-Amérique latine de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique latine et un en Management de projets européens.

Elle a été consultante au Bureau international du Travail (BIT) ainsi qu'à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) où elle a contribué à la réalisation d'études pour les Sommets Habitat II+5 et Rio+10 et organisé des séminaires sur le thème du développement durable des villes. Elle a également contribué à la coordination et l'animation des activités du réseau de coopération décentralisée « La Démocratie dans la Ville » du programme européen URB-AL. Elle possède également une expérience dans le montage et la gestion de projets dans le secteur du développement urbain et de l'environnement et de projets européens (Programmes IAP et CARDS).

Contact : vrengifo@enviropea.com - tel : 01 71 18 31 99

Manissan Karamoko rejoint Enviropea comme assistante administrative et financière, en appui du délégué général et des chargées de mission pour la gestion administrative et financière de l'association et l'accompagnement des projets.

Contact : mkaramoko@enviropea.com - tel : 01 71 19 74 96

Toute l'équipe d'Enviropea est par ailleurs très heureuse d'annoncer l'arrivée d'un petit Genti (prononcer Guenti) auprès de sa sœur Fiona dans le foyer de Kelly et Edi Prifti.

Les grandes lignes de notre programme d'actions pour 2016

En 2016, Enviropea poursuivra et amplifiera les actions déjà engagées depuis 2014 avec les axes forts suivants :

- Mission d'assistance aux porteurs de projets LIFE français ; la mission d'accompagnement du MEDDE a été renouvelée à Enviropea pour l'année 2016
- Diffusion des synthèses réalisées pour l'ADEME sur les opportunités de financement des projets dans les domaines environnement-nature-énergie-climat par les Fonds structurels (FEDER/FSE/FEADER/FEAMP), les programmes Interreg, Horizon 2020, LIFE et les programmes spécifiques (UIA, NER300, EUROSTARS, PME et FTI, COST, etc.)
- Organisation avec nos adhérents actuels et futurs de journées d'information/mobilisation/application et élaboration d'une stratégie de mobilisation des financements européens sur leurs projets. Création d'un « coaching projet européen » pour développer le leadership français dans les projets européens ; cette action a été testée en 2015 avec IRSTEA
- Développement des actions d'accompagnement à la structuration des projets, la rédaction des propositions européennes et à la mise en œuvre des projets ; Enviropea a été retenue pour l'accompagnement du projet LIFE Clim'Foot de l'ADEME durant les 3 années de déroulement de ce projet transnational. En 2016, Enviropea continue à inscrire son activité de soutien aux porteurs de projets européens dans le cadre du FRAPPE (Fonds régional d'accompagnement des porteurs de projets européens) en Région Nord Pas de Calais.
- Développement de partenariats avec l'ensemble des organisations intervenant dans l'accompagnement des projets dans les domaines environnement-nature-énergie-climat : organisations intervenant dans le soutien à l'innovation, la communication, le financement, l'évaluation et mesure, l'animation, la création d'entreprises, etc.
- Développement et renouvellement de notre réseau d'organisations adhérentes en leur proposant de nouveaux services et en s'adaptant mieux encore à leurs besoins ; bienvenue à Arvalis, Sanisphère, BruitParif et Envirhônalp, nos récents adhérents de 2016.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour participer à nos actions, le formulaire d'adhésion pour l'année 2016 est disponible sur notre site. Pour toute information complémentaire, contactez nous au 01 42 93 21 96 ou sur enviropea@enviropea.com



■ Le FEAMP France et Régions, dernière pièce du puzzle Fonds structurels

Après les programmes opérationnels FEDER/FSE puis les PO FEADER le programme du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est la dernière partie du puzzle des Fonds structurels (ou FESI) pour la période 2014-2020.

Il a été accepté en fin d'année 2015 avec un budget de 552,7 M€ et une « réserve de performance » de 35,3 M€. Il vise à encourager la pêche durable, promouvoir une aquaculture durable et la mise en œuvre de la politique commune de la pêche, renforcer la cohésion territoriale et l'emploi. Il est mis en œuvre aux deux niveaux, national et régional. À noter, au niveau régional, la mesure de limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin (7M€) et, au niveau national, l'innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer (13M€) et de nombreuses mesures touchant à l'efficacité énergétique.

Un plan d'action pour la petite pêche côtière, un plan stratégique national « Développement des aquacultures durables 2020 » et la mise en œuvre de mesures de développement local du type des démarches LEADER via les GALP (groupes d'action locale pêche)

PO FEAMP France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/Le-Programme-Operationnel-FEAMP-approuve-par-la-Commission-europeenne>
Plus d'infos sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Mer-et-littoral,2045-.html>

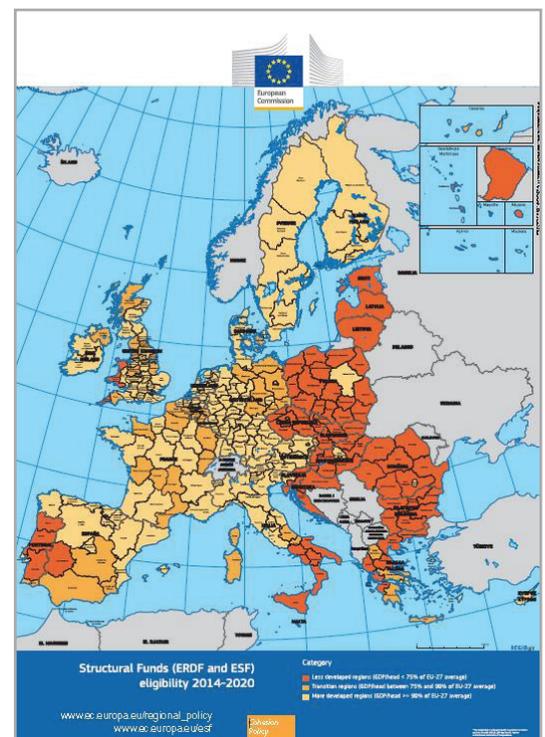
■ Programmes opérationnels de la Coopération territoriale européenne, plus communément appelés Programmes INTERREG ; premiers retours des appels 2015.

Bien que la Commission ait tenté un changement de nom, c'est bien sous la dénomination d'INTERREG que le volet Coopération du FEDER se met en œuvre. Tous les PO INTERREG sont donc maintenant validés ; les derniers ayant été ceux de la « Grande Région » et de l'Outre mer.

Il est aujourd'hui possible de tirer quelques conclusions des retours des premiers appels lancés par les différents programmes qu'ils soient transfrontaliers, transnationaux ou européens. Le principal, est l'exigence forte que les projets financés s'inscrivent dans les objectifs des PO et plus largement dans les objectifs du FEDER et d'Europe 2020 de par leurs sujets bien sûr, mais aussi de par leurs résultats et leurs productions. Cette exigence de résultats et d'impact doit être présente au travers d'objectifs chiffrés, réalistes et cohérents avec les actions proposées. Des indicateurs précis et des processus de validation/évaluation sont donc attendus. Par ailleurs l'impact des projets en termes de compétitivité (création de valeurs, de compétences, d'emplois, de progrès et d'innovation) devient un élément clé dans l'évaluation des propositions. Les projets « classiques » d'échanges entre partenaires européens sans que les éléments décrits ci-dessus soient pris en compte ont très largement été rejetés lors des premiers appels, au profit de projets plus ciblés, plus structurés, plus précis dans leurs objectifs et leurs résultats.

Pour plus de détails, consulter les différents sites des programmes INTERREG dont Enviropea a établi la liste.

À retrouver sur <http://www.enviropea.com/appels-a-projets/en-region>



■ La DG REGIO de la Commission européenne a mis en ligne une présentation animée qui montre comment les Fonds structurels (FESI) de la période 2014-2020 ont été et seront répartis par pays, par priorités, par thèmes et par fonds ; synthèse très bien faite et très utile pour avoir une vue d'ensemble des FESI au niveau européen.

À retrouver sur <https://cohesiondata.ec.europa.eu/overview>

■ La Commission a publié une volumineuse brochure intitulée « Guide d'orientation à destination des praticiens : comment éviter les erreurs les plus fréquentes commises dans le cadre des marchés publics de projets financés par les fonds structurels et d'investissement européens (FESI) ». Dans ce document – pour spécialistes uniquement, la Commission utilise 3 pictogrammes : le premier signifie « Attention ! », le suivant « Alerte ! », et le dernier « À l'aide ! ».

Cela va-t-il suffire à rassurer les praticiens visés par cette brochure ?

À retrouver sur : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/guidance_public_proc_fr.pdf

■ Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a publié une synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises. Cette synthèse des S3 (smart specialisation strategies) détaille et rassemble les informations sur les priorités régionales issues des stratégies/schémas régionaux de l'innovation (SRI) et permet de situer celles de ces régions qui ont choisies certains domaines de l'environnement (entre autres), comme mobilité et transport, énergie, préservation de l'environnement, etc. Une présentation astucieuse en tableaux et cartes permet de situer à l'intérieur de ces thèmes, les domaines particuliers priorités (y compris pour les axes transversaux). L'annexe 4 de cette étude présente pour chaque région les atouts et faiblesses et les domaines de spécialisations intelligentes (DSI) retenus.

Document à retrouver sur <http://www.cget.gouv.fr/synthese-strategies-regionales-de-linnovation-vue-de-specialisation-intelligente-regions-francaises>
Plus d'infos sur les S3 au niveau européen : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/home>

Le CGET a par ailleurs publié un 4 pages dans la série « En bref » (n°11) sur les Contrats de Plan État-Régions (CPER) qui précise les budgets attribués pour la période 2015-2020 (29,6 Md€ dont 15,2 en provenance de l'État et 14,3 des Régions) à chaque région française et les priorités du développement économique ciblées. Parmi celles-ci, la mobilité multimodale (le plus gros morceau avec 15,2 Md€), l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition écologique et énergétique (5,6 Md€), l'innovation et les filières d'avenir, l'emploi, etc.

Document à retrouver sur <http://www.cget.gouv.fr/bref-11-cper-2015-2020-soutenir-investissement-territoires>

Actualité des politiques environnementales européennes



■ Programme de travail de la Commission pour 2016 intitulé : « L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle »

Dans la COM(2015)610 (et ses annexes), la Commission présente - comme chaque année - son programme de travail.

On s'attardera un instant sur le choix du titre et de certaines têtes de chapitres comme « Faire d'autres choses », « Faire les choses différemment » qui donne un sentiment diffus que l'action de la précédente Commission est rejetée sans ménagement et qui mériterait quelques explications.

Pour ce qui est des changements, ce n'est pas dans les intitulés des priorités qu'il faut les trouver : un nouvel élan pour l'emploi, un marché unique numérisé, une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique (pas moins !), un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, un accord de libre échange raisonnable et équilibré (si possible !), etc. En clair beaucoup de bonnes intentions - la Communication a été publiée le 27 décembre ; c'était la période des vœux !

Un peu plus intéressant, l'annexe 1 qui « détaille » les 24 nouvelles initiatives programmées en 2016, l'annexe 2 qui présente les réglementations qui feront l'objet du programme REFIT (voir plus loin l'action du Fitness Check des Directives Oiseaux et Habitats) parmi lesquelles le programme REACH, l'annexe 3 sur les 17 propositions prioritaires en attente et l'annexe 6 sur les 68 textes législatifs devenant applicables en 2016.

Plus d'infos et document complet sur http://ec.europa.eu/priorities/work-programme-2016_fr

■ Boucler la boucle (close the loop)- Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire et son annexe. (COM(2015)614 du 2 décembre 2015)

Très attendue après la polémique issue du retrait annoncé (puis annulé) de la procédure visant à établir une réglementation sur l'économie circulaire et la révision de la Directive cadre sur les déchets de 2008, la Communication du 2 décembre dresse essentiellement un cadre dans lequel devra s'inscrire la future politique européenne déchets/économie circulaire.

Elle touchera la production via la conception des produits (projet de Directive Ecoconception et responsabilité élargie des producteurs) et les processus de production (meilleures pratiques de gestion des déchets dans les BREF, clarification des règles sur les sous-produits), la consommation (durabilité et réparations des produits, réemploi, allégations écologiques trompeuses, lutte contre l'obsolescence programmée), la gestion des déchets (révision de la directive cadre sur les déchets municipaux et les déchets d'emballages, utilisation des instruments économiques, harmonisation des méthodes de calcul), la stimulation du marché des matières premières et la réutilisation de l'eau (normes de qualité pour les matières premières secondaires et pour la « fin de qualité de déchet », reconnaissance des engrais à base de déchets et des engrais organiques, eaux réutilisées pour l'irrigation et l'alimentation des nappes phréatiques, substances chimiques préoccupantes dans les produits, etc.), l'innovation et l'investissement (volet « Industry 2020 in the circular economy » du programme H2020, « accords d'innovation » pour recenser les obstacles réglementaires, actions de sensibilisation sur les projets soutenus par le FEDER).

5 secteurs sont ciblés prioritairement : matières plastiques (une stratégie spécifique sera adoptée), déchets alimentaires (méthode européenne de mesure du gaspillage, plateforme de partage des meilleures pratiques, facilitation des dons alimentaires, dates de consommation, etc.), matières premières critiques (valorisation des meilleures pratiques), construction et démolition (va-



lorisation des ressources et gestion des déchets en lien avec la performance environnementale des bâtiments), biomasse et bioproduits (innovation dans la bioéconomie).

Au final, un document qui fixe une feuille de route étendue (détaillée précisément dans l'annexe de la Communication) et qui devra se mettre en place à différents niveaux en recherchant la cohérence et les synergies.

Pour suivre les développements de la politique européenne en matière d'économie circulaire :

http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm

■ Le site du programme EcoAp a été revu et amélioré

Une plateforme d'échanges (Eco-innovation community Platform) fonctionnelle a été mise en place.

À retrouver sur http://ec.europa.eu/environment/ecoap/frontpage_en

■ Fitness Check des Directives Oiseaux et Habitats

Fitness Check est une procédure générale (dans le cadre du programme REFIT pour une réglementation affûtée et performante dont nous avons parlé dans une précédente lettre) qui vise à évaluer l'efficacité de la réglementation européenne. La Commission européenne a décidé de l'appliquer, en 2015, à toute une série de Directives dont les Directives Oiseaux et Habitats. Le 20 novembre 2015, une conférence a fait un point intermédiaire sur la base d'un premier bilan (réalisé par les cabinets Milieu, IEEP et ICF) – avec une synthèse disponible en français. La procédure – démarrée en février 2014 – se clôturera avec le rapport final de la Commission attendu pour le 2^e trimestre 2016.

Plus d'infos sur la démarche et pour télécharger les documents :

http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/index_en.htm

Craignant une remise en cause de l'une ou l'autre de ces Directives emblématiques de la protection de la Nature en Europe, 8 gouvernements (dont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France) ont envoyé un courrier auprès du Commissaire européen à l'Environnement, Karmenu Vella, après que la Commission ait évoqué la nécessité de rendre les 2 Directives « plus favorables aux entreprises ». Cette lettre et cette démarche fortement soutenue par les organisations de protection de la Nature (au travers de la campagne « Nature Alerte ») demandent une application pleine et entière des Directives Habitats et Oiseaux en l'état. Retrouvez cette lettre sur le site de la Ligue pour la Protection des Oiseaux :

www.lpo.fr/actualites/directives-oiseaux-et-habitats-quand-les-gouvernements-europeens-prennent-la-plume

Mouvements dans les directions générales (DG) de la Commission européenne



■ Changements à la DG Environnement

Humberto Delgado-Rosa prend la tête de la Direction B « Natural Capital » dans laquelle Nicola Notaro sera le Chef de l'Unité « Nature ».

Celui-ci est remplacé, comme Chef d'Unité adjoint de l'Unité « Eau » de la Direction C, par Jorge Rodriguez-Romero. Dans cette Direction (Quality of Life, Water & Air), Matjaz Malgaj devient Chef de l'Unité « Marine environment & Water industry » et Roxana Lesovici, Chef d'Unité adjointe de l'Unité « Air ».

À la Direction E (Global & Regional Challenges, LIFE), Emmanuelle Maire devient Chef de l'Unité « Global sustainability, Trade & Multilateral Agreements ».

■ Réorganisation générale à la DG Climat

Les 3 Directions opérationnelles changent d'intitulés et les Unités sont réorganisées.

Philippe Owen dirigera la Direction A rebaptisée « International & Mainstreaming » (au lieu de « International and Climate Strategy ») qui gagne l'Unité « Adaptation » (A3, ex C3, dirigée par Beatriz Yordi) et perd l'Unité « Monitoring, Reporting, Verification »

La Direction B est celle qui est la moins touchée : elle garde sa Directrice (Veronica Tovsak-Pleterski), l'Unité B1 « implementation of ETS » devient B2 (Piotr Tulej Chef d'Unité), la B1 devenant « ETS Policy development and Auctioning » (Peter Zapfel Chef d'Unité)

La Direction C est désormais dénommée « Climate strategy, Governance and Emissions from Non-trading Sectors ». Elle est dirigée par Arthur Runge-Metzger (ex Direction A, en remplacement de Humberto Delgado-Rosa parti à la DG Env). Elle regroupe les Unités C1 « Strategy & Economic Assessment » (ex A4), C2 « Governance & Effort Sharing » (Chef d'Unité Hans Bergman, ex B2 « Benchmarking »), C3 « Land use and Finance for Innovation » (Chef d'Unité Peter Wehrheim, ex A2 « Climate finance and Deforestation ») et C4 « Road Transport » (Chef d'Unité Alex Paquot, ex A3). L'Unité C1 « Low Carbon Technologies » disparaît.

Organigramme complet à retrouver sur http://ec.europa.eu/clima/about-us/chart/index_en.htm



■ Actions urbaines innovantes

Dans notre précédente lettre d'Enviropea, nous avons présenté l'initiative « Actions urbaines innovantes » issue du règlement FEDER. Le premier appel à propositions a été lancé fin décembre et plusieurs journées d'information ont été organisées dont la première à Bruxelles le 13 janvier 2016.

Les 4 priorités de cet appel sont les suivantes :

- pauvreté urbaine (avec un accent mis sur les quartiers urbains défavorisés)
- l'intégration des migrants et des réfugiés
- la transition énergétique
- les emplois et compétences dans l'économie locale

Lors de la réunion de Bruxelles, l'équipe de gestion du programme a très fortement insisté sur le caractère innovant que devaient avoir les projets proposés. Le nombre très important de porteurs de projets (y compris français) va certainement rendre cet appel extrêmement compétitif.

Tous les documents (termes de référence, guides et eproposal), les présentations des journées d'information ainsi qu'une FAQ sont disponibles sur le site :

<http://www.uia-initiative.eu/en/call-for-proposals>

Les supports de présentation utilisés le 13 janvier sont disponibles sur :

http://www.uia-initiative.eu/sites/default/files/2016-01/UIA_ApplicantSeminar_full.pdf



■ ERA-NET Smart Urban Futures (ENSUF) : L'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe à laquelle participe la France via l'ANR a lancé un appel (en 2 étapes) doté d'un budget de 24,5 M€.

Trois priorités pour la 1^{ère} étape de cet appel qui clôture le 15 mars : nouvelles dynamiques des services publics, communautés urbaines inclusives, vibrantes (?) et accessibles, concepts et stratégies pour la transformation urbaine, la croissance et l'échange

Plus d'infos sur : <http://jpi-urbaneurope.eu> Contact à l'ANR : pascal.bain@agencerecherche.fr

Cette initiative s'ajoute aux opportunités de financement des projets urbains (tels les actions innovantes urbaines, les volets « smart cities » et efficacité énergétiques du programme H2020 que nous avons décrites dans notre lettre 69.

■ Le lancement des volets FTI et PME pour 2016

Le programme Fast Track to Innovation a été lancé en 2015 avec 2 appels pour lesquels les résultats ont été les suivants : 31 projets retenus pour 499 propositions déposées soit un taux de succès de 6%.

Parmi les projets retenus, ceux de Thales et de PSA Peugeot. Il y a par ailleurs des organisations françaises (dont Renault, M2M, France Faar) impliquées comme partenaires dans 12 autres projets.

Rappelons que le programme FTI soutient des projets collaboratifs dans les différents domaines prioritaires d'H2020, formés de 3 à 5 partenaires de 3 pays de l'UE et développant des innovations proches du marché (TRL supérieur à 6). L'initiative FTI dispose d'un budget de 100 M€ pour l'année 2016.

En 2016, 3 dates de dépôt des propositions sont programmées les 15 mars, 1^{er} juin et 25 octobre.

Plus d'infos sur FTI : <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/fast-track-innovation-pilot>

Concernant la démarche de soutien aux innovations dans les PME dans le cadre d'Horizon 2020, les dates de dépôt des propositions sont les suivantes :

- pour la 1^{ère} étape : les 24 février, 3 mai, 7 septembre, et 9 novembre
- pour la 2^e étape : 3 février, 14 avril, 15 juin et 13 octobre

L'instrument dispose d'un budget annuel de près de 400 M€. La compétition est sévère entre les projets avec des taux de succès de l'ordre de 8% mais le nombre de projets déposés était en diminution lors des derniers appels. La France arrive seulement en 7^e position au nombre de projets déposés, loin derrière l'Italie qui en dépose 7 fois plus.

Plus d'infos sur PME : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73262/instrument-pme-dans-horizon-2020.html>

■ Les labels d'excellence (seals of excellence) pour coordonner les projets des PME entre H2020 et les Fonds structurels régionaux.

L'idée est intéressante : faire que les projets des PME ayant obtenu des notes supérieures aux seuils de sélection mais qui n'ont pu être retenus du fait des contraintes budgétaires dans Horizon 2020 (volet PME) puissent (plus ou moins directement) avoir accès aux financements du FEDER dans le cadre des Programmes opérationnels régionaux. Cette initiative lancée en octobre par la Commission devrait pouvoir se mettre en place rapidement dans les régions françaises, en particulier celles qui ont déjà prévu une telle possibilité dans leurs PO. Il est envisagé que cette mesure soit, dans un deuxième temps, élargie à toutes les entreprises.

Plus d'infos sur : <http://ec.europa.eu/research/regions/index.cfm>

■ 2 Calls for KICs

Lancement d'un appel pour la création de 2 nouveaux « Knowledge and Innovation Communities » (KICs ou Communauté de l'innovation et de la Connaissance) en 2016. Ces nouveaux KIC porteront d'une part sur les aliments du futur (Food4Future) et d'autre part, sur les produits manufacturés (Added-Value Manufacturing). Réunion d'information le 18 février à Bruxelles. Les KIC sont des initiatives du volet EIT (European Institute of Technology) du programme Horizon 2020 et ont pour objectif de rassembler, sur une thématique donnée, les collectivités, entreprises, centres de recherche et de formation au niveau européen, dans l'esprit développé dans les Clusters et Pôles de compétitivité, et, afin de lancer des appels à projets ciblés.

Plus d'infos sur les KIC à l'adresse <http://eit.europa.eu/activities/innovation-communities> et sur l'appel pour les 2 nouveaux KIC sur : <http://eit.europa.eu/collaborate/2016-call-for-kics>

■ Le Belmont Forum est une organisation internationale qui regroupe des organisations publiques et privées de financements de projets (sur un modèle semblable aux ERA Net) dans les domaines de l'environnement et du changement climatique. Il est actuellement co-présidé par la Commission européenne et la Sao Paulo Research Foundation (l'ANR et le CNRS participent à ses actions). En 2016 trois CRA (Collaborative Research Actions) seront lancées sur les thématiques suivantes : « Managing the food, water and energy nexus in cities », « Societal transformations to sustainability » et « Open access to data and e-infrastructure ». Horizon 2020 (en particulier via l'ERA Net NORFACE) et la plateforme internationale de recherche Future Earth, cofinanceront certains de ces projets.

Plus d'infos sur <http://www.belmontforum.org> et sur <http://www.futureearth.org>

■ Le Règlement du programme Horizon 2020 précise que 35% des budgets attribués devront être affectés à lutter contre le changement climatique et, 60% au développement durable. Ces engagements font l'objet d'une procédure dite de « Tracking » qui vise à repérer les projets entrant dans le cadre de l'un ou l'autre de ces cadres à partir de critères pré-définis. Le premier bilan de tracking effectué par la Commission a donné les chiffres de 23,9% pour le changement climatique et de 46,1% pour le développement durable – donc bien en dessous des objectifs fixés. Cette situation pourra amener la Commission à durcir les critères de sélection sur ces 2 enjeux pour les prochains projets et accentuer la pression en la matière dans les choix des topics sur les workprogrammes 2018-2020.

À suivre avec intérêt.

En France

■ Les agences de l'eau ont défini et approuvé (par les différents comités de bassin et après une longue concertation) pour les 6 prochaines années (2016-2021), leurs cadres d'intervention au travers des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Programmes de mesures (PdM) associés.

Tous ces SDAGE ont en commun la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, des mesures d'économie d'eau, un meilleur partage entre usagers et la prise en compte de la biodiversité aquatique. Chacun a défini un objectif d'atteinte du « bon état écologique » (par exemple 62% pour le SDAGE Seine-Normandie) pour les rivières et de « bon état chimique » pour les eaux souterraines.

Les budgets cumulés des 7 PdM métropolitains approchent les 20Md€ (et près de 2Md€ pour les agences ultramarines), pour les 6 années de programmation.

Plus d'infos sur www.lesagencesdeleau.fr et sur les sites des différentes agences.

On s'étonne – mais peut être la raison doit être trouvée dans le fait que les SDAGE étaient jusqu'alors en préparation – qu'aucune agence de l'eau française n'ait présenté de projet intégré au titre de l'instrument LIFE.





LIFE

■ Projets intégrés LIFE 2014.

La Commission a publié le 26 janvier la liste des 6 premiers projets intégrés acceptés à l'appel 2014.

Rappelons que les projets intégrés ont été créés avec le nouveau Règlement LIFE 2014-2020 et ont pour objectif de soutenir des projets contribuant directement à la mise en œuvre des grandes directives dans les domaines de l'eau, de l'air, des déchets et du climat en soutenant les plans/stratégies et programmes découlant de ces Directives et réalisés par des maîtres d'œuvre publics. Les 6 projets intégrés soutenus sont les suivants :

- 2 projets « Eau » en Allemagne (Living river Lahn) conduit par le ministère de l'environnement du land de Hesse et au Royaume-Uni (North West River Basin District) conduit par l'Agence d'Environnement
- un projet « Air » (Malopolska Air Quality Plan) conduit par la Voïvodie (Région) de Petite Pologne (Malopolska)
- 3 projets « Nature » en Finlande (conservation des habitats Natura 2000 d'eau douce) mené par l'autorité finlandais en charge des parcs et de la nature (Metsähallitus), en Belgique (Belgian Nature Integrated Project) de la Région des Flandres (agence de la nature et des forêts) pour la mise en œuvre du PAF (Prioritised Action Framework) dans les Régions flamandes et wallonnes et en Italie (Nature Integrated Management to 2020) de la Région Lombardie pour la création d'une structure de gestion du réseau régional Nature 2000 et du PAF de cette Région.

L'aide LIFE attribuée à chaque projet varie de 8,5 à 12 M€ pour un budget cumulé de l'ordre de 120 M€.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/environment/life/news/newsarchive2016/january/index.htm#ip_pr

■ Les compilations des projets LIFE retenus à l'appel 2014 sont désormais disponibles.

La Commission a publié un document regroupant les 26 projets du Sous-programme Climat (volets atténuation, adaptation et gouvernance/information), un avec les 51 projets du Volet Environnement et Gestion efficace des ressources, un avec les 39 projets du volet Nature et Biodiversité et un les 6 projets du volet Gouvernance et Information (du sous-programme Environnement seulement).

Ces documents sont disponibles à l'adresse : <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/compilations/index.htm>

Attention : ces brochures et, d'une manière générale, les communications effectuées par la Commission sur l'appel 2014, ne tiennent pas compte des projets acceptés sur la liste de réserve. Cela concerne en particulier les projets français du PNR des Vosges du Nord (Continuités écologiques transfrontalières) et du PNR du Marais poitevin (Préservation, restauration et valorisation des habitats côtiers d'intérêt communautaire de la Baie de l'Aiguillon) ainsi que le projet belge de Procter and Gamble (recyclage du PET) et le projet de Direction de l'Environnement de la Région de Murcie (évaluation des puits de carbone forestiers et promotion des systèmes de compensation comme outils pour lutter contre le changement climatique) auxquels participent des partenaires français.

■ Les listes des projets LIFE retenus lors de ces 10 dernières années en France avec la référence des sites web des projets et les contacts ont été mises à jour (avec tous les projets retenus en 2014) et sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.enviropea.com/appels-a-projets/life> (chapitre D « Les projets LIFE acceptés »)

Un résumé du bilan de l'appel LIFE 2014 réalisé par Enviropea pour le Ministère de l'Écologie est disponible à l'adresse :

<http://www.enviropea.com/appels-a-projets/life/appel-a-propositions-life-2014>

■ À lire aussi les brochures LIFE Focus consacrées d'une part aux projets dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et d'autre part aux nouveaux partenariats pour la conservation de la nature.

À retrouver sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/index.htm>

Et les deux brochures des « Best LIFE projects 2014 » (meilleurs projets LIFE parmi ceux clôturés en 2014) dans les domaines Environnement d'une part et Nature d'autre part (sans projet français dans aucune des 2 sélections) sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/bestprojects/index.htm>



Défi 5- Environnement et Climat des appels 2015

Dans notre précédente lettre nous avons détaillé les résultats des appels H2020 du Défi 5 en une étape. La Commission a maintenant diffusé les résultats des appels 2015 en 2 étapes.

Ces résultats concernent :

- Les appels SC5 (9 projets retenus) dont 2 projets dans le topic 07 sur la restauration des écosystèmes: projets MERCES (marine ecosystem restoration) piloté par l'Italie avec l'IFREMER comme partenaire et AMBER (adaptive management of barriers, European rivers) piloté par le Royaume-Uni avec EDF et le Conservatoire national du saumon comme partenaires.
- Les appels Waste : 7 projets retenus dont les projets DECISIVE piloté par IRSTEA (et Suez, Erigenne et Refarmers comme partenaires français) sur les déchets organiques urbains, Urban-Waste sur les déchets des villes touristiques, piloté par l'Espagne avec comme partenaires l'ORDIF, Nice Côte d'Azur et Agorah, URBANREC sur les déchets plastiques, piloté par l'Espagne avec la société Rescoll, NoAW piloté par l'INRA, sur la valorisation économique des déchets agricoles, avec comme partenaires français l'Université de Montpellier, l'institut Vigne et Vin, INRA Transfert, la Coop GrapSud et la société B2B.
- Les appels Water : 16 projets retenus dont un, sous coordination française, le projet INNOQUA (système écologique de purification des eaux et d'économie de la ressource) porté par la société NOBATEK avec HelioPurTechnologies comme partenaire français. Les autres projets retenus dans lesquels participent des organisations françaises sont les projets INTEGROIL (traitement des eaux usées des industries pétrolières) avec la société REP, SALTGAE (traitement des eaux usées salées issues des IAA et de la chimie) avec le centre de valorisation des glucides, AQUANES (traitement biologique et physique des eaux usées) avec Imageau, GeoHyd, Vertech et le BRGM, INCOVER (écoinnovations pour le développement de ressources issues d'eaux usées) avec l'OIEau, WADI (détection des fuites d'eau par mesure optique embarquée) avec l'ONERA, AirMarine et la Société du Canal de Provence, SIM4NEXUS (modélisation et serious game) avec ACTEON, Strane Innovation, MADFORWATER (traitement et réutilisation des eaux usées en Méditerranée et en Afrique) avec IRSTEA et Rolland arroseurs.

En terme de taux de succès, **les résultats pour la France sont corrects mais la France présente peu de projets par rapport aux autres grands pays européens et se trouve insuffisamment en position de coordinateur dans les projets retenus.** En conséquence le taux de retour en terme budgétaire reste faible (moins de 10%).

Cette situation est identique dans le Défi Energie pour lequel le taux de succès des propositions françaises est supérieur à la moyenne des autres grands pays mais avec des budgets sollicités très inférieurs. La France a un taux de succès de 30% mais capte un budget de seulement 34M€ alors que comparativement, l'Allemagne à un taux de 20% et 70 M€, le Royaume-Uni 58% et 58 M€, l'Espagne 25% et 47 M€.

À noter, dans l'appel 2015 « Smart Cities and Communities » le succès du projet Smarter Together coordonné par la Ville de Lyon (parmi les 4 projets retenus).

Signalons à cette occasion que les délais d'évaluation des propositions sont sans commune mesure entre le programme LIFE (la Commission a communiqué en décembre 2015 seulement la liste des projets déposés en octobre 2014) et le programme H2020 (la Commission fournit fin 2015 la liste des projets retenus aux appels 2015 dont les propositions ont été déposées au premier trimestre 2015) !

Documents et Ressources



■ La revue du CGDD (commissariat général au développement durable) de décembre 2015 intitulé (sobrement ! Voir plus loin) « Nature et richesse des nations » : Qualité de la croissance et transition écologique, de quoi parlons-nous ? Tentatives de mesures, intégration dans les choix économiques.

Près de 35 auteurs ont collaboré à cette somme de 22 articles à retrouver à l'adresse :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nature-et-richesse-des-nations,45912.html>

Le titre choisi fait référence au texte de l'anglais Adam Smith « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations » publié en 1772 et considéré comme le premier livre moderne d'économie et document fondateur de la théorie classique en économie et pour certains du libéralisme économique !

■ « The role of science, technology and innovation policies to foster the implementation of the sustainable development goals (SDGs) »
<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/news/role-science-technology-and-innovation-policies-foster-implementation-sustainable-development>

■ Science for Environment Policy dans la série « in depth report » : Indicators for Sustainable Cities
http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/indicators_for_sustainable_cities_IR12_en.pdf

■ Étude réalisée et publiée par le réseau Energy Cities : « Unlocking investment in cities ELENA-EIB technical assistance facility – Project review in five European local authorities : Paris, Barcelone, Bristol, Bruxelles, Malmo ». L'initiative ELENA (pour European Local ENergy Assistance) a visé à soutenir (via la Banque européenne d'investissement – BEI) les projets urbains en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique.

Plus d'infos sur ELENA : <http://www.eib.org/products/advising/elena/index.htm>

Étude à retrouver sur http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/reviewelena-eib_projects_june2015.pdf

■ À noter la nouvelle version (entièrement relookée et mise à jour) de la base de bonnes pratiques des actions des villes d'Europe pour l'énergie et le climat

À retrouver sur : <http://www.energy-cities.eu/La-base-de-bonnes-pratiques-d>

■ Dans la série « Les territoires en route pour la COP 21 » (dont nous avons parlé dans notre précédente lettre) éditée par la CDC Climat (devenu depuis I4CE institute for climate economics), le document de synthèse « Les notions indispensables sur les impacts du changement climatique, les politiques climatiques et les outils économiques ».

À retrouver sur http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/cdc_climat_-_indispensables_gh-bd_21-06.pdf

Textes réglementaires



JOUE

JO C418 du 16 décembre 2015 : Conclusions du Conseil sur une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool. Juste avant la période des fêtes...

JO C417 du 15 décembre 2015 : Résolutions du Conseil sur un plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 et relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe. Rapports conjoints sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation – nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation.

Parmi ces «nouvelles» priorités : renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes en tenant compte des valeurs essentielles de l'Europe, renforcer la participation de tous les jeunes à la vie démocratique et citoyenne en Europe, œuvrer en faveur de la santé et du bien être des jeunes, y compris la santé mentale, faciliter la transition vers l'âge adulte en particulier leur intégration sur le marché du travail, contribuer à relever les défis que pose l'ère numérique et tirer parti des possibilités qu'elle offre, contribuer à tirer parti des possibilités offertes par le nombre croissant de jeunes migrants et réfugiés et à relever les défis posés par ce phénomène.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

JO C413 du 12 décembre 2015 : Rapport spécial n°17/2015 de la Cour des Comptes « Soutien de la Commission dans le cadre des équipes d'action pour les jeunes : une réorientation bien réelle des fonds du FSE mais insuffisamment axée sur les résultats ».

Communications COM, Staff Working Document (SWD) - à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr>

COM(2015) 660 du 17 décembre 2015 : Rapport de la Commission sur la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets : Évolution de la production, du traitement et des transferts de déchets dangereux et autres déchets dans les États membres de l'Union européenne 2010-2012

COM(2015)639 du 14 décembre 2015 : Communication « Investir dans la croissance et l'emploi - optimiser la contribution des Fonds structurels de d'investissements européens ». A noter les annexes I concernant la coopération territoriale et II déclinant les objectifs par pays de l'UE.

COM(2015)598 et SWD(2015)261 du 7 décembre 2015 : « An Aviation Strategy for Europe » (texte disponible uniquement en anglais).

COM(2015)614 du 2 décembre 2015 : Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire (cf. article p.4)

COM(2015)610 du 27 novembre 2015 et annexes 1 à 4 en particulier : Programme de travail de la Commission pour 2016 « L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle ».

COM(2015)577 du 23 novembre 2015 : Rapport de la Commission concernant l'exercice du pouvoir d'adopter des actes délégués relatif aux comptes économiques européens de l'environnement

COM(2015)576 et SWD(2015)246 du 18 novembre 2015 : Rapport de la Commission « Situation de l'action pour le climat, incluant le rapport sur le fonctionnement du marché européen du carbone et le rapport sur le réexamen de la directive de 2009 sur le stockage géologique du dioxyde de carbone ».

COM(2015)574 et SWD(2015)245 du 18 novembre 2015 : Rapport de la Commission évaluant les progrès réalisés par les États membres au regard des objectifs nationaux d'efficacité énergétique pour 2020 et de la mise en œuvre de la Directive 2012/27 sur l'efficacité énergétique.

JOIN(2015)50 et SWD(2015)500 du 18 novembre 2015 : Review of the European Neighbourhood Policy (Politique européenne de Voisinage). Ces politiques concernent essentiellement les pays du pourtour de la Méditerranée et de l'ancienne Union soviétique non candidats à l'Union européenne.

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JOS253 du 31 décembre 2015 : Attribution du marché « Exploration du développement du système NER 300 » au bureau anglais ICF Consulting.

Dans ce même JOS, attribution du marché « Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'UE : évaluation des connaissances en vue de soutenir la prise de décisions éclairées » au bureau néerlandais ECOFYS.

JOS232 du 1^{er} décembre 2015 : Avis d'attribution de marché concernant une assistance externe au suivi des projets financés dans le cadre du programme NER 300 (38 projets énergie renouvelable et un projet stockage du carbone). Marché attribué au bureau anglais RICARDO AEA pour un montant annuel de 283 791 euros et pour 4 ans.

JOS223 du 18 novembre 2015 : Avis d'attribution de marché concernant la poursuite du développement du système d'information sur la biodiversité (BISE 2) – Portail visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. Ce marché a été attribué au bureau roumain « Eau de Web SRL ». Il faut noter que ce marché était affiché avec un budget annuel de 80 000 € et que le bureau roumain l'a emporté avec une proposition à 65 000 €.

